

Thème : Actualité du contentieux du droit patrimonial de la famille

Date : Vendredi 14 octobre 2022 de 9h30 à 17h00

Lieu : Maison de l'avocat - 11 rue de la bretonnerie - 45000 Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser les enjeux patrimoniaux des ruptures de couples au regard des biens en indivision
- Connaître les évolutions jurisprudentielles récentes en matière de financement d'un bien indivis
- Mesurer l'incidence de solutions jurisprudentielles récentes en matière de prescription de créances entre concubins/ ex-époux / dans la famille recomposée en cas de décès
- Maîtriser la répartition du prix de vente d'un bien indivis en tenant compte des financements par l'emprunt et par les apports personnels

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1. Présentation synthétique de la jurisprudence récente en matière d'apports personnels pour le financement du bien indivis ;
2. Présentation synthétique de la jurisprudence en matière de remboursement de l'emprunt ayant permis l'acquisition du bien indivis entre ex-concubins ou ex-partenaires pacsés ;
3. Présentation synthétique des dernières évolutions jurisprudentielles affectant les comptes d'indivision
4. Présentation des différentes modalités de vente d'un bien indivis ;
5. Etablissement d'une grille de répartition du prix de vente (ou de la valeur) d'un bien indivis entre ex-concubins

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé et transmission de documents annexes (jurisprudence et doctrine) par voie électronique.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS, Professeur à l'Université de Limoges et contributrice à la revue Defrénois, au Mémento Francis Lefebvre « Successions-Libéralités » et au Répertoire civil Dalloz.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.